

NORMES DE PRATIQUE POUR LE TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE



Le document intitulé « les normes de pratique pour le travail social de groupe » (Standards for Social Work Practice with Groups) a été rédigé par le comité de pratique de l'Association internationale pour le travail social de groupe (International Association for Social Work with Groups Inc.)

Le document a été traduit avec l'accord de l'IASWG par le comité de traduction du Chapitre francophone de l'IASWG: Ginette Berteau, Martin Camiré, Jean-Martin Deslauriers, Christiane Jalbert, Marie Lacaille et Sophie Lussier.

La première édition du document a été adoptée le 7 octobre 1998, la deuxième le 12 juin 2010 et la présente le 1^{er} octobre 2015.

Ce document a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec le 31 mars 2017.

DÉPÔT LÉGAL ISBN-13 978-2-920215-54-2 (PDF) Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017 Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Copyright 1999, 2000, 2006, 2015 by IASWG, Inc.

NORMES DE PRATIQUE POUR LE TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

BUT

Les normes de pratique de l'Association internationale pour le travail social de groupe (IASWG) précisent les valeurs, les connaissances et les habiletés spécifiques pour une pratique efficace du travail social de groupe. Ces normes servent de guide pour le travailleur social dans sa pratique de l'intervention de groupe.

INTRODUCTION

Les normes de pratique s'appuient sur les concepts fondamentaux du travail social de groupe et mettent en lumière l'apport spécifique des travailleurs sociaux à cette pratique. Ces normes de pratique ont été conçues dans une perspective plus descriptive que prescriptive. Elles s'appliquent à une diversité de problématiques et de contextes de pratique de groupe incluant, entre autres, les groupes de thérapie, d'éducation, de soutien, de tâches et d'action sociale. Ces normes tirent leurs fondements du Code d'éthique de l'Association Nationale du Travail Social des États-Unis (National Association of Social Work – United States), de la théorie sur le groupe restreint, ainsi que de la connaissance de l'individu et de son environnement. Elles prennent également leurs sources dans l'histoire du travail social de groupe, les pratiques actuelles et les recherches sur la pratique. Ces normes de pratique s'appuient donc sur les savoirs expérientiels, les théories relatives à la pratique du travail social de groupe et les études empiriques. Elles mettent l'accent sur la compréhension et l'utilisation des processus de groupe et sur les façons dont les participants s'aident mutuellement afin d'atteindre les buts du groupe et s'il y a lieu, les objectifs propres à chacun d'entre eux. Tel que les normes de pratique le démontrent, le rôle du travailleur social reflète les valeurs de la profession de façon générale ainsi que le caractère unique du travail social de groupe.

APERÇU DES NORMES DE PRATIQUE

Les valeurs et les connaissances de la pratique du travail social de groupe s'inscrivent dans les diverses perspectives du travail social.

La section I présente les valeurs et les connaissances fondamentales pour la pratique du travail social de groupe. Les sections II à V précisent les connaissances, les tâches et les habiletés pertinentes pour chacune des phases du processus d'intervention en travail social de groupe, de la planification à la conclusion. Cette structure est établie à partir de la prémisse selon laquelle les groupes changent et évoluent avec le temps. Dans l'application de ses tâches et responsabilités, le travailleur social doit donc faire preuve de souplesse. À titre d'exemple, les actions de certains travailleurs sociaux permettent que les participants d'un nouveau groupe puissent commencer à travailler ensemble; d'autres actions permettent aux participants, qui ont déjà formé des relations, de s'impliquer et d'atteindre le but du groupe. Ainsi, la nature des responsabilités du travailleur social se transforme en fonction de l'évolution du groupe.

Les tâches associées aux différentes phases énoncées dans ces normes servent de guide à la pratique. Elles prennent racine dans les savoirs expérientiels, la théorie et la recherche. Cependant, chaque groupe étant différent, les travailleurs sociaux doivent adapter leurs interventions en se basant sur l'éventail des normes de pratique en fonction des besoins du groupe et de ses participants.

Pour terminer, les considérations éthiques de la pratique du travail social de groupe sont examinées dans la section VI.

SECTION I

VALEURS ET CONNAISSANCES FONDAMENTALES

Le travailleur social doit connaître l'histoire de son champ de pratique. Il doit également comprendre comment les différentes époques ont influencé la vision des professionnels et leurs façons de faire face aux défis propres à chacune de ces périodes. À travers cette évolution, des valeurs ont émergé et sont maintenant considérées au cœur de la pratique du travail social de groupe.

A. Valeurs fondamentales

1. Le respect des personnes et de leur autonomie

Par principe d'égalité, tout individu doit être traité avec respect et dignité. Au sein du groupe, personne ne doit être privilégiée plus qu'une autre, qu'il s'agisse du travailleur

social, d'un participant du groupe ou du directeur de l'organisme. Afin que les idées de tous soient entendues et considérées, le travailleur social veille à ce que chaque participant apprécie la contribution des autres. Ce principe est mis de l'avant puisqu'en vertu de son statut dans l'organisme et de son expertise, le travailleur social possède une grande influence, qu'il doit exercer avec discernement. Ce principe implique conséquemment la valeur et le respect accordé à la diversité dans toutes ses formes et expressions, telles que la culture, l'ethnicité, le sexe, l'orientation sexuelle, les capacités physiques et mentales et l'âge.

2. La création d'une société juste

Le groupe est un laboratoire où évoluent les principes démocratiques d'égalité et d'autonomie. Le travailleur social doit utiliser ses connaissances et déployer ses habiletés pour appliquer ces principes. Il doit être conscient de la quête d'une société, qui est à la fois juste et organisée de façon démocratique. De plus, il déploie tous les efforts nécessaires pour que les besoins des participants soient comblés. Cette valeur est présentée au groupe au moment opportun et elle est renforcée lorsqu'elle se manifeste.

B. Les connaissances fondamentales

Afin de bien répondre aux besoins du groupe, le travailleur social doit posséder certaines connaissances fondamentales à l'intervention de groupe. Parmi celles-ci, nous retrouvons l'histoire et la mission du travail social de groupe, son impact auprès des populations défavorisées, des minorités et des personnes vivant diverses formes d'exclusion. Il est également important de savoir reconnaître quand le travail de groupe est le mode d'intervention approprié. Les habiletés requises pour réaliser la mission de notre profession se manifestent grâce aux valeurs et aux connaissances propres au travail social et par conséquent requièrent une formation spécifique.

1. Connaissance de l'individu

- Le travailleur social de groupe doit adopter une perspective biopsychosociale afin de bien comprendre l'individu, ses comportements et l'environnement au sein duquel il évolue. Les forces qui agissent sur les participants et le groupe sont d'importants facteurs à prendre en considération dans l'évaluation du travail de groupe et de l'intervention. Ceci implique de situer le participant dans un contexte de groupe et communautaire.
- Le travailleur social de groupe comprend que les contextes familiaux, sociaux, politiques et culturels influencent l'identité sociale des participants, leurs façons de communiquer, leurs préoccupations, leurs possibilités et le développement de leur plein potentiel.
- Le travailleur social de groupe reconnait la capacité des participants à s'aider mutuellement et d'effectuer des changements.
- Le travailleur social de groupe reconnait la capacité des participants à contribuer au changement social de la communauté, au-delà du groupe.

- En utilisant un type d'évaluation basée sur les compétences des personnes, le travailleur social de groupe prend en considération les préoccupations des participants tout en mettant l'accent sur leurs forces. Le travailleur social identifie les facteurs de protection ainsi que les facteurs de risque qui conduisent les individus à recourir aux services sociaux et qui influencent leur pouvoir d'agir.
- Le travailleur social est sensible à l'influence de différents facteurs sur sa pratique : culture, ethnicité, genre, âge, capacités physiques et mentales et orientation sexuelle existant chez les participants.

2. Connaissance des groupes et des groupes restreints

- Le travailleur social comprend que le groupe est une entité à part entière et distincte des individus qui le composent. Le groupe possède ses propres processus, sa culture et ses conditions sociales.
- Le travailleur social reconnait que les interactions permettent aux participants de s'aider mutuellement à atteindre tant leurs objectifs personnels que ceux du groupe, ce que l'on identifie souvent comme étant de « l'aide mutuelle ».
- Afin qu'un processus démocratique s'établisse, les participants doivent développer un sentiment d'appartenance au groupe. Pour ce faire, la contribution de chacun doit être sollicitée et valorisée.
- Le groupe évolue de manière à ce que les participants développent leur pouvoir d'agir que ce soit en tant qu'individu ou en tant que groupe, et qu'ils puissent agir en leur nom ou pour le bien collectif.
- Les groupes peuvent développer des objectifs que les participants s'engagent à atteindre.
 Ces objectifs peuvent viser le développement personnel, le développement du groupe et/ou le changement social.
- Les participants ainsi que le groupe en tant qu'entité peuvent s'engager dans des changements au niveau de leur environnement social.
- Les stades de développement du groupe influencent son évolution.
- La structure et les processus de groupe comprennent l'ensemble des transactions qui se produisent à l'intérieur du groupe et lui donnent un sens : les rôles, les normes, la communication, l'expression des sentiments et la nature des interactions. Ces éléments ou phénomènes façonnent et influencent le comportement individuel des participants ainsi que le développement du groupe et déterminent comment le groupe atteindra les buts fixés. Les participants peuvent parvenir à comprendre comment le processus de groupe et sa structure façonnent et influencent le comportement individuel ainsi que le développement du groupe.
- Les groupes se forment pour atteindre différents buts et objectifs (résolution de problèmes, éducation, développement d'habiletés ou de compétences, réalisation d'une tâche,

changement personnel ou action sociale). Les buts et objectifs influencent la nature du contrat établi entre le travailleur social et les participants, entre ces derniers et le groupe et entre le groupe et l'organisme dont il relève. Le but du groupe influence également le rôle du travailleur social et ce que le groupe doit déployer comme moyens pour l'atteindre.

3. Connaissance du rôle du travailleur social de groupe

- Le travailleur social promeut l'autonomie individuelle et celle du groupe.
- Le travailleur social aide les participants à sélectionner les moyens permettant d'atteindre leurs buts individuels et ceux du groupe.
- Dans le cadre de son évaluation et de ses interventions, le travailleur social fait preuve de flexibilité, de sensibilité et de créativité.
- Le travailleur social doit avoir une compréhension claire des stades de développement du groupe et des autres aspects reliés au groupe, aux comportements et aux tâches de ses participants. Il doit également comprendre les tâches et habiletés spécifiques à chacun de ces stades.
- La pratique doit se baser sur les connaissances et les résultats de recherche disponibles et refléter les principes d'une pratique actuelle.
- Le travailleur social voit à l'évaluation du fonctionnement du groupe, aide celui-ci à progresser dans la réalisation de ses objectifs, au moyen d'observations personnelles et d'une collecte d'informations portant autant sur l'analyse de résultats que celles des processus du groupe. Le travailleur social encourage l'implication des participants dans le processus d'évaluation, ce qui signifie que ceux-ci doivent être impliqués dans le processus évaluatif tout au long de l'existence du groupe. Le travailleur social doit évaluer la réussite des objectifs de façon systématique. Il doit être bien au fait des méthodes d'évaluation du travail social de groupe et des modalités de mesure ou encore des critères déterminant les réussites individuelles ou celles du groupe. Le travailleur social doit utiliser tous les renseignements à sa disposition en matière d'efficacité des interventions particulières pour différents groupes.
- Le travailleur social doit tenir un dossier qui témoigne des processus et des résultats du groupe et en assurer la confidentialité.
- Le travailleur social s'engage à supporter la recherche sur le travail social de groupe et à partager ses connaissances sur les pratiques efficaces dans le cadre de réunions professionnelles, de formations et d'enseignement.
- Le travailleur social adhère aux exigences professionnelles, éthiques et légales liées à sa profession ainsi que celles spécifiquement associées à la pratique du travail social de groupe.
 Le travailleur social tente d'éviter toute action qui pourrait nuire à un participant.
- Le travailleur social s'engage dans un processus réflexif à l'égard de sa pratique. Il a recours à la supervision ou à la consultation pour améliorer sa pratique.

SECTION II

LA PHASE PRÉGROUPE : PLANIFICATION, RECRUTEMENT ET CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE

A. Tâches et habiletés

- Le travailleur social doit identifier les souhaits et les besoins des participants potentiels, tels qu'ils sont perçus par les participants du groupe, les autres intervenants et l'organisme.
- Le travailleur social doit obtenir la reconnaissance et le soutien organisationnel nécessaire à la mise en place d'un groupe.
- Le travailleur social doit sélectionner le type de groupe, les éléments structurels, la taille et les stratégies d'intervention qui seront les plus appropriés en fonction des buts du groupe.
- Le travailleur social doit rejoindre et recruter les participants potentiels du groupe.
- Le travailleur social s'assure d'obtenir le consentement éclairé des futurs participants et des autres personnes concernées, en conformité avec les codes d'éthique et de déontologie de même qu'avec les politiques et procédures organisationnelles.
- Le travailleur social aide les futurs participants du groupe à clarifier leurs objectifs ainsi que leurs attentes face à la démarche de groupe. Il utilise les informations recueillies pour évaluer la contribution potentielle des participants à l'atteinte des buts du groupe. Le travailleur social aide les participants à préciser leurs objectifs en les formulant de façon à pouvoir en évaluer le niveau de réussite.
- Le travailleur social choisit un lieu et un moment appropriés pour les rencontres favorisant l'accessibilité, la sécurité et le confort des participants.
- Le travailleur social s'assure que la préparation des participants est adéquate, en fonction du type d'objectifs poursuivis (qui diffèrent selon que le groupe favorise l'atteinte d'objectifs individuels ou la réalisation d'objectifs organisationnels ou communautaires). Le travailleur social fait preuve d'empathie en étant attentif aux sentiments et aux réactions des participants qui se joignent au groupe.
- Le travailleur social doit savoir comment sélectionner les participants du groupe en prenant en considération le but du groupe et les principes de composition d'un groupe (peut ne pas s'appliquer si la composition du groupe est déterminée par d'autres).
- Le travailleur social rédige en collaboration avec les participants un énoncé clair des buts du groupe, reflétant à la fois leurs besoins ainsi que la mission et les objectifs de l'organisme.

- Le travailleur social tient compte d'éventuels impacts contextuels, environnementaux et sociaux sur le groupe.
- Pour les groupes axés sur les changements individuels, le travailleur social explique les objectifs et le fonctionnement du groupe à des non-participants tels que d'autres membres du personnel, des parents, d'autres acteurs locaux ou organismes référents.
- Le travailleur social doit réviser et bonifier le contenu, les activités, le matériel et les autres ressources utilisés dans le groupe.
- Le travailleur social identifie et utilise des méthodes pour suivre les progrès du groupe (notes sur l'évolution du groupe, évaluations formelles et informelles).
- Dans le cadre d'une pratique en co-intervention, le travailleur social prévoit, après chacune des rencontres, une période d'échange avec son collègue afin d'effectuer un retour et de planifier la suite. Il s'assure d'obtenir de la supervision et/ou consultation de façon régulière. Les travailleurs sociaux qui pratiquent en co-intervention doivent évaluer conjointement l'incidence des similarités et des différences de leurs approches, leurs styles et méthodes de communication sur le groupe.

- L'impact de la mission et du rôle des organisations sur la nature et le développement des services de groupe.
- L'impact des limites institutionnelles et sociales sur le développement des services de groupe.
- Les méthodes d'évaluation de l'impact que la communauté et le contexte organisationnel ont sur les services de groupe.
- Les défis et enjeux associés à la composition du groupe (le genre, l'éducation, le statut socioéconomique, l'expérience antérieure de participation à un groupe, le statut d'emploi, l'ethnicité, l'âge et la présence de problématiques actuelles et antérieures).
- L'influence des facteurs culturels sur les façons de s'engager face au groupe, dans les relations avec les autres, le travailleur social et l'organisation.
- L'importance de la diversité sur la progression des buts du groupe.
- Les approches théoriques utilisées par les travailleurs sociaux de groupe et comment sélectionner les plus pertinentes en fonction des besoins et de la nature du groupe.
- Les défis associés à la structure du groupe (sa taille, l'utilisation groupe ouvert ou fermé, durée de vie du groupe et des sessions, lieu de rencontre, accessibilité, ressources). La compréhension du développement humain, des cycles de vie et des divers facteurs influençant les besoins et les habiletés des futurs participants ainsi que les objectifs du groupe.

- Les types de groupes (groupes de tâches, de traitement, d'éducation, de croissance, de soutien, d'aide mutuelle ou d'action sociale) et leur pertinence par rapport aux besoins individuels, organisationnels et communautaires.
- La manière dont le contenu est influencé par le but et le stade de développement du groupe ainsi que les compétences des participants. Les enjeux relatifs aux modalités de discussion et à l'utilisation d'activités et de jeux de rôles.
- Les différents éléments constituant le contrat, soit l'identification et la précision du but du groupe, des normes de fonctionnement et des comportements attendus et nécessaires à l'atteinte des objectifs, tel qu'établis par les futurs participants, le travailleur social et l'organisation.
- Les modalités de recrutement telles que la promotion du groupe et les processus de références.
- Les façons d'identifier et de développer les ressources requises afin d'assurer le bon fonctionnement du groupe.
- Les procédures de suivi et d'évaluation du groupe (mesures basées sur des pré-tests et des post-tests, notes sur le déroulement du groupe, questionnaires) qui permettent de suivre les interventions du travailleur social et le progrès du groupe.
- L'importance de la consultation et de la supervision dans une démarche d'amélioration de la qualité des services de groupe.

SECTION III

LA PHASE INITIALE EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

A. Tâches et habiletés

1. Tâche : Établir un contrat initial

<u>Habiletés / Actions :</u>

- Le travailleur social et les participants développent conjointement une entente initiale qui identifie les objectifs à atteindre, les tâches à accomplir, de même que le processus pour y parvenir.
- Le travailleur social identifie les paramètres organisationnels à l'intérieur desquels le groupe se développe. Il clarifie le but du groupe, le déroulement de même que son rôle et celui des participants.
- Le travailleur social aborde la notion de confidentialité et ses limites.
- Le travailleur social aide les participants à identifier et à clarifier leurs objectifs individuels et ceux du groupe.
- Le travailleur social aide les participants à faire des liens entre les objectifs individuels et ceux du groupe.
- Le travailleur social stimule la participation de tous et sollicite les rétroactions sur les progrès du groupe.
- Le travailleur social déploie des habiletés particulières lorsqu'il travaille avec des participants contraints. Il comprend l'impact de leur participation sur la dynamique de groupe.
- 2. Tâche : Favoriser la cohésion du groupe

<u>Habiletés / Actions :</u>

- Le travailleur social interagit avec chacun des participants, ainsi qu'avec le groupe dans son ensemble.
- Le travailleur social aide les participants à former des liens entre eux, favorisant ainsi la cohésion du groupe.
- Le travailleur social souligne les points communs entre les participants et stimule le développement des interactions (suscite les échanges, valorise les liens et encourage les participants à entretenir une communication directe entre eux).

3. Tâche: Déterminer les normes de fonctionnement

Habiletés / Actions :

- Le travailleur social aide le groupe à établir des normes de fonctionnement qui favorisent l'établissement d'un climat de confiance et de sécurité. Il facilite le travail sur la cible commune et l'émergence de l'aide mutuelle au sein du groupe.
- Le travailleur social agit comme un modèle de participation, encourage celle-ci de façon active et instruit le groupe à ce sujet.
- Le travailleur social tient compte de l'importance que peuvent avoir les facteurs psychologiques, socioculturels et environnementaux sur les normes de fonctionnement.
- Le travailleur social encourage le groupe à explorer les normes dysfonctionnelles, lorsqu'elles se manifestent.
- Le travailleur social fait preuve de respect face aux différences socioculturelles. Il valorise l'autonomie, l'auto-détermination et encourage le développement du pouvoir d'agir des participants.

- La compréhension des interactions dynamiques entre les divers systèmes au sein desquels le travailleur social pratique : la communauté, l'organisation, le groupe et les participants.
- Les théories pertinentes et les pratiques qui reposent sur des données probantes portant sur les besoins développementaux, psychosociaux et cliniques des participants et leur influence sur le processus de groupe à la phase initiale.
- L'impact du type de groupe et des technologies employées sur le fonctionnement du groupe lors de la phase initiale.
- Les caractéristiques et les besoins du groupe lors de la phase initiale ainsi que les habiletés spécifiques à mettre en œuvre à cette étape. Le travailleur social doit également posséder les connaissances pour : travailler avec des participants sous contraintes, prendre la relève d'un collègue auprès d'un groupe et pour intégrer de nouveaux participants dans un groupe existant.

SECTION IV

LA PHASE DE TRAVAIL EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

A. Tâches et habiletés

1. Tâche : Guider la démarche du groupe vers l'atteinte des objectifs individuels et collectifs. Lorsque l'objectif de groupe est l'élément central (groupe de tâche ou d'action collective) le travailleur social encourage les participants à mettre leurs forces à contribution dans la poursuite des objectifs communs.

<u>Habiletés / Actions :</u>

- Établit des liens entre les préoccupations, les besoins individuels et les objectifs du groupe.
- Propose des idées concrètes de programmation et d'activités qui soutiennent les objectifs du groupe tout en aidant les participants à atteindre leurs objectifs individuels.
- Évalue la progression au regard des objectifs individuels et ceux du groupe.
- Identifie les difficultés et les obstacles qui nuisent à la capacité des participants et du groupe à atteindre leurs objectifs.
- Lorsque des obstacles sont liés aux besoins spécifiques d'un participant, le travailleur social peut offrir à celui-ci une rencontre individuelle à l'extérieur des rencontres du groupe.
- S'assure que le groupe répond aux besoins particuliers de chacun des participants (besoins physiques, cognitifs, langagiers, émotionnels ou culturels).
- Aide les participants à entreprendre une démarche de résolution de problèmes, à faire des choix, à prendre des décisions et à évaluer les retombées possibles de leurs décisions.
- Fait un bilan avec le groupe.
- Planifie les prochaines étapes avec le groupe.
- Si nécessaire, revoit le contrat initial avec les participants pour favoriser l'atteinte des objectifs individuels et collectifs.
- 2. Tâche: Se préoccuper du processus de groupe

<u>Habiletés / Actions :</u>

Accompagne les participants dans le développement d'un système d'aide mutuelle.

- Reflète et interprète les modes de communication entre les participants, avec lui-même, et avec les systèmes extérieurs.
- Développe, agit comme modèle et encourage une communication franche et des rétroactions directes entre les participants du groupe, de même qu'entre les participants et lui-même.
- Revoit les valeurs et les normes du groupe.
- Aide les participants à identifier et exprimer leurs sentiments.
- Aide les participants à bien percevoir la communication verbale et non-verbale.
- Aide les participants à résoudre les conflits au sein du groupe.
- Lorsque qu'approprié, favorise la création des liens entre les participants pouvant perdurer au-delà groupe.
- Utilise des stratégies qui favorisent la prise de pouvoir et le sentiment d'appartenance au groupe.
- 3. Tâche : Utilise les meilleures pratiques au sein du groupe et fait bon usage des ressources internes et externes au groupe

Habiletés / Actions :

- Aide les participants à identifier et à accéder aux ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe.
- Utilise les connaissances, les habiletés et les autres ressources du travailleur social, des participants de même que les ressources externes au groupe.
- Utilise des approches appropriées aux populations desservies et aux objectifs visés, en se basant sur des résultats de recherches, l'expérience d'intervenants et toute autre source de connaissances professionnelles.
- Utilise des méthodes de tenue des dossiers qui témoignent des habiletés d'intervention et du processus de groupe.
- Recourt à de la supervision.

- Les dynamiques de groupe.
- La théorie des rôles et son éclairage sur les relations que les participants tissent entre eux ainsi qu'avec le travailleur social.

- La théorie de la communication et son application à la compréhension des interactions verbales et non-verbales dans le groupe et ailleurs.
- Le processus de résolution de problèmes en groupe.
- La résolution de conflits en groupe.
- Les théories organisationnelles.
- Les théories sur le développement communautaire.
- Les théories du développement humain.
- Les théories et méthodes d'évaluation.
- L'impact de la diversité sur le processus de groupe (rang social, ethnie, genre, orientation sexuelle et statut social).
- La connaissance du groupe en relation avec son environnement.
- Les connaissances spécifiques aux enjeux qui seront abordés en groupe.
- La conscience de soi.

SECTION V

LA PHASE FINALE EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

A. Tâches et habiletés

- Prépare à l'avance les participants à la dissolution du groupe.
- Dans les groupes axés sur les besoins des participants, le travailleur social aide ceux-ci à identifier les changements et les bénéfices qu'ils retirent de leur implication au sein du groupe. Dans un groupe de tâches, les participants peuvent discuter de ce qu'ils retiennent de leur expérience de groupe et de ce qui leur sera utile dans d'autres groupes de tâches. Ceci implique d'évaluer en quoi l'atteinte des objectifs du groupe contribuera au fonctionnement de l'organisme ou de la communauté.
- Discute de l'impact du groupe sur les systèmes externes au groupe tel que la famille, l'organisation, la communauté.
- Discute de l'évolution du groupe.
- Identifie et discute des manifestations directes et indirectes des participants face à la fin du groupe.
- Le travailleur social partage ses sentiments face à la dissolution du groupe.
- Aide les participants à partager entre eux et avec le travailleur social leurs sentiments à l'égard de la fin du groupe.
- Évalue systématiquement l'atteinte des objectifs personnels et ceux du groupe. Des évaluations de l'expérience de groupe devraient être effectuées sur une base régulière plutôt que seulement à la fin.
- Aide les participants, lorsque requis, à établir des liens avec d'autres organisations et programmes.
- Aide les participants à intégrer les nouvelles connaissances et les encourage à appliquer leurs habiletés dans leur quotidien.
- Encourage les participants à donner une rétroaction au travailleur social sur son rôle et son implication dans le groupe.
- Aide les participants à transposer leurs nouvelles connaissances et habiletés dans des activités externes au groupe.

 Complète la tenue des dossiers en vue de produire la documentation requise, au besoin, pour l'organisation, les participants ou les référents.

- Les dynamiques de groupe spécifiques à la phase finale. Celles-ci diffèrent en fonction du type de groupe (groupe à long terme, à court terme, ouvert). Des enjeux particuliers peuvent aussi émerger à la suite du départ d'un participant ou du travailleur social alors que le groupe se poursuit.
- Les ressources formelles et informelles qui contribuent à l'évolution des participants.
- Les expériences antérieures de pertes et de séparations vécues par les participants et le travailleur social influenceront le processus de la fin du groupe.
- Les politiques organisationnelles régissant les liens que le travailleur social entretiendra avec les participants après la dissolution du groupe ou à la fin d'un épisode de services.
- Les différents types d'évaluation (formelles et informelles) ainsi que les méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives.

SECTION VI

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les organisations régionales et nationales de travail social ont généralement des codes d'éthique auxquels les travailleurs sociaux doivent adhérer. Par exemple, les travailleurs sociaux aux États-Unis doivent bien connaître et respecter les mandats éthiques et professionnels du travail social tels qu'énoncés dans le Code d'éthique de l'Association Nationale de Travailleurs Sociaux (NASW). Même si l'intégralité du code est en soi importante, certains items sont particulièrement pertinents pour le travail social de groupe. L'Association internationale du Travail Social de Groupe, Inc. (IASWG) exige que tout travailleur social respecte le code d'éthique qui prévaut dans son milieu de pratique, peu importe où il se situe dans le monde. Même chose au Québec, où l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec impose des règles déontologiques à ses détenteurs de permis.

D'autres guides d'éthique et de travail social existent et peuvent être plus pertinents selon le pays. On doit donc considérer chacun de ceux-ci dans un contexte de travail social de groupe, ce qui peut impliquer que des modifications ou des compléments y soient apportés, lesquels reflèteront les diverses situations de travail social de groupe.

A. Aspects éthiques en travail social de groupe

- La connaissance et l'exercice des meilleures pratiques, lesquelles reflètent les plus récentes données probantes issues de la recherche sur le travail social de groupe.
- Un contact pré-groupe avec les participants potentiels est essentiel afin de les informer du but du groupe, des exigences demandées sur les plans individuels et de groupe et ce afin de s'assurer de leur consentement libre et éclairé.
- Favoriser la liberté de choix et atténuer autant que possible toute contrainte de la part des autres participants ou du travailleur social. Valoriser l'auto-détermination des participants et du groupe.
- Discuter avec les participants de l'importance, des limites et des implications du respect de la vie privée et de la confidentialité.
- Aider le groupe à respecter les buts pour lesquels il a été créé et permettre des changements qui font consensus au sein du groupe.
- Chaque participant reçoit l'aide dont il a besoin tout en tenant compte des buts du groupe, incluant des rencontres individuelles si nécessaire.

- Clarifier le processus de prise de décision.
- Préciser les critères d'inclusion et d'exclusion du groupe.
- S'assurer d'une tenue des dossiers de groupe conforme, de même qu'un archivage sécuritaire.

B. Questions éthiques lors de l'utilisation de nouvelles technologies

Le recours de plus en plus fréquent aux nouvelles technologies exige que les travailleurs sociaux possèdent de nouvelles connaissances de même qu'ils tiennent compte des enjeux cliniques, éthiques et d'évaluation qui y sont associés.

De plus en plus, la pratique du travail social de groupe est réalisée par le truchement de la technologie et les associations professionnelles évaluent l'efficacité et les questions éthiques qu'elle présente. Des thèmes tels que les interactions entre les participants, la prise de décisions, la structure de groupe, l'aide mutuelle et, particulièrement, la confidentialité, constituent des enjeux particuliers. C'est pourquoi il est possible que le travailleur social ait besoin d'acquérir de nouvelles compétences, non seulement au niveau technologique, mais aussi au niveau des techniques de communication.

Ces moyens technologiques sont utiles pour tous ceux qui sont à la recherche de ressources ainsi que pour les travailleurs sociaux, car cela facilite le partage d'information sur la pratique du travail social de groupe, tout en incluant les approches émergentes. Les travailleurs sociaux qui envisagent la possibilité d'incorporer la technologie à leur pratique doivent aussi se référer aux codes d'éthique et documenter ce qui est relié à ce processus.

De plus en plus de travailleurs sociaux et de thérapeutes conjugaux et familiaux recourent aux nouvelles technologies de l'information dans l'exercice de leur profession. Conscients des risques potentiels que cela comporte, plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait de voir leur ordre professionnel produire des normes à ce propos. C'est pourquoi l'OTSTCFQ a adapté un document portant sur ces enjeux et produit par l'Association of Social Work Board (ASWB). Il s'agit des Normes de télépratique pour les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux¹

Bibliographie

National Association of Social Workers (approved 1996, revised 1999). Code of Ethics for Social Workers, Washington, DC: NASW.

¹ http://www.otstcfq.org/docs/default-source/Communications/normes-telepratiques-otstcfq.pdf

255, boulevard Crémazie Est, bureau 800

Montréal (Québec) H2M 1L5 • Téléphone : 514 731-3925 • Sans frais : 1 888 731-9420

MÉTRO CRÉMAZIE info@otstcfq.org